



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PONT-ROUGE

1 décembre 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le lundi 1er décembre 2025 à 19 h 38, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Mathieu Bisson, M. François Gaumond, M. Jérôme Trudel formant quorum sous la présidence du maire M. Dany Bisson.

Sont aussi présentes la directrice générale Mme Esther Godin et la greffière adjointe Mme Nicole Richard.

Membre absent : M. Éric Robitaille.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ouvre la séance et invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

293-12-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025

- 4. Conseil municipal**

4.1 Rapport du maire et des élus

4.2 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

- 5. Questions du public - 1^{ère} période**

- 6. Ressources humaines**

6.1 Dépôt de la liste des embauches

- 7. Service juridique et greffe**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

- 7.1 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026
- 7.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de réaménagement de la route de la Pinière (route 365)
- 7.3 Autorisation de passage de l'événement cycliste Gran Fondo Québec (15 août 2026)
- 7.4 Autorisation de signature des chèques à la nouvelle directrice générale Esther Godin
- 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 610-2025 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pont-Rouge
- 7.6 Départ à la retraite du directeur général M. Pierre Gignac
- 7.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires pour l'année 2025
- 7.8 Dépôt du registre des dons, avantages pécuniaires et marques d'hospitalité pour l'année 2025
- 8. Service de la sécurité publique**
 - 8.1 Aucun
- 9. Service de l'urbanisme**
 - 9.1 Autorisation de vendre une partie du lot connu et désigné sous le numéro de lot 6 359 370 (derrière le 109, rue des Peupliers)
- 10. Service de l'ingénierie**
 - 10.1 Attribution d'un contrat à Saint-Raymond Ford (102 151,26 \$)
 - 10.2 Réception des travaux sans réserve du contrat VPR-2024-06 – Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles
 - 10.3 Appui au projet Adapt'EAU potable de l'organisme de bassin versant CAPSA
 - 10.4 Dépôt d'une demande au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 3 – Entretien de la Route Verte et de ses embranchements (2026-2027) pour l'entretien de la piste Dansereau
- 11. Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles**
 - 11.1 Autorisation de signature d'une entente pour l'ouverture d'une concession de type Pro-Shop pour l'aiguillage de patins au Centre récréatif Joé Juneau
- 12. Service des finances, approvisionnement et trésorerie**
 - 12.1 Adoption du Règlement numéro 609-2025 établissant les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

294-12-2025

12.2 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

12.3 Liste des comptes à approuver (672 257 \$)

13. Questions du public - 2^e période

14. Clôture de la séance

ADOPTÉE.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025 soit adopté tel que rédigé;

QUE le maire, M. Dany Bisson, et la greffière, Mme Esther Godin, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE.

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Rapport du maire et des élus

Les élus font un bref retour sur certains de leurs dossiers.

4.2 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

Aucun suivi requis.

5. QUESTIONS DU PUBLIC - 1^{ÈRE} PÉRIODE

Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes dans l'assistance.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt de la liste des embauches

En conformité avec le Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose au conseil la liste des personnes embauchées en date du 1 décembre 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

295-12-2025

7. SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

7.1 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, exige que le conseil municipal établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année à venir;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier doit également être conforme au Règlement numéro 599-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal et à la prévention des menaces, de l'intimidation et du harcèlement des élus municipaux;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 :

- Lundi 19 janvier
- Lundi 2 février
- Lundi 2 mars
- Mardi 7 avril
- Lundi 4 mai
- Lundi 1^{er} juin
- Lundi 6 juillet
- Lundi 3 août
- Mardi 8 septembre
- Mardi 6 octobre
- Lundi 2 novembre
- Lundi 7 décembre

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour 2026 débuteront à 19 h 00 et se tiendront aux dates prévues au calendrier ci-haut reproduit;

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 7 décembre 2026 débutera exceptionnellement à 19 h 30;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

ADOPTÉE.

296-12-2025

7.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de réaménagement de la route de la Pinière (route 365)

CONSIDÉRANT QUE le volume de la circulation sur la route de la Pinière (route 365) augmente sans cesse dû au développement des villes de Pont-Rouge, Saint-Raymond, Saint-Basile et Cap-Santé;

CONSIDÉRANT QU'il est incontournable d'améliorer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons circulant sur la route de la Pinière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la route de la Pinière appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a débuté la démarche pour procéder à un réaménagement de la route de la Pinière par l'élaboration d'un concept et les démarches d'expropriations;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de réaliser le projet de réaménagement de la route de la Pinière en révisant le concept initial et en actualisant la prévision des coûts de réalisation du projet;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge consent à défrayer une partie des coûts du projet tel que convenu avec le ministère.

ADOPTÉE.

297-12-2025

- 7.3 Autorisation de passage de l'événement cycliste Gran Fondo Québec (15 août 2026)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage de l'organisme Gran Fondo Québec 2026 qui souhaite organiser un événement cycliste récréatif et caritatif le samedi le 15 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet événement proposera aux cyclistes un parcours de 125 kilomètres dont un passage est prévu sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, soit du rang Terrebonne en direction est, puis du boulevard Notre-Dame jusqu'à la rue Dupont;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se distingue par sa vocation caritative puisque tous les cyclistes devront effectuer une collecte de fonds minimale de 200 \$ au profit de la Fondation Leucan, une fondation qui soutient les enfants atteints de cancer et leur famille à travers le Québec;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le passage du Gran Fondo Québec 2026 sur son territoire le samedi 15 août 2026;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention des autorisations requises auprès du ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec, s'il y a lieu;

QUE cette autorisation soit également conditionnelle à l'obtention des preuves d'assurances requises, s'il y a lieu.

ADOPTÉE.

298-12-2025

- 7.4 Autorisation de signature des chèques à la nouvelle directrice générale Esther Godin



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 268-11-2025 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Pont-Rouge le 17 novembre dernier en lien avec la nomination de Esther Godin au poste de directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter Esther Godin à la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets de la Ville de Pont-Rouge et retirer par le fait même l'autorisation à M. Pierre Gignac;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la directrice générale, Esther Godin, à signer tous les chèques et ordres de paiement ainsi que les autres effets à être tirés de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf, au nom de la Ville de Pont-Rouge et retire par le fait même l'autorisation à M. Pierre Gignac.

ADOPTÉE.

- 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 610-2025 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pont-Rouge

Je, soussigné, M. Dany Bisson, maire, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 610-2025 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pont-Rouge. Suivant ledit avis de motion, M. Dany Bisson procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

maire

299-12-2025

- 7.6 Départ à la retraite du directeur général M. Pierre Gignac

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Pierre Gignac, directeur général de la Ville de Pont-Rouge, avec date effective le 2 janvier 2026;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge prenne acte du départ à la retraite de M. Pierre Gignac, directeur général de la Ville de Pont-Rouge, avec date effective le 2 janvier 2026;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le maire, M. Dany Bisson, et la nouvelle directrice générale, Esther Godin, à signer une entente relative à certaines conditions de départ de M. Pierre Gignac.

ADOPTÉE.

- 7.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires pour l'année 2025

La greffière adjointe, Nicole Richard, dépose au conseil les déclarations des intérêts pécuniaires 2025 produites par les élus conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

300-12-2025

- 7.8 Dépôt du registre des dons, avantages pécuniaires et marques d'hospitalité pour l'année 2025

La greffière adjointe, Nicole Richard, dépose au conseil le registre des dons, avantages pécuniaires et marques d'hospitalité déclarés par les élus pour l'année 2025 conformément à l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

8. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

9. SERVICE DE L'URBANISME

- 9.1 Autorisation de vendre une partie du lot connu et désigné sous le numéro de lot 6 359 370 (derrière le 109, rue des Peupliers)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite vendre un immeuble identifié comme étant une partie du lot 6 359 370 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf afin que les propriétaires du 109, rue des Peupliers puissent assurer la stabilité de leur lot actuel;

CONSIDÉRANT QUE Francis Bernard et Amélie Fournier sont en accord avec le montant établi, soit un montant de 140,81 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale devant être acquise sera confirmée par un arpenteur-géomètre ultérieurement, mais que celle-ci devrait avoisiner +/- 210 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a pris connaissance des documents liés à la vente de cet immeuble;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge désaffecte de toute utilité publique l'immeuble identifié comme étant une partie du lot 6 359 370, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la vente d'une partie du lot 6 359 370, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf;

QUE le maire, Dany Bisson, et la directrice générale, Esther Godin, soient par la présente autorisés à signer l'acte de vente d'une partie du lot 6 359 370, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf, ainsi que tout autre document devant donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 10.1 Attribution d'un contrat à Saint-Raymond Ford (102 151,26 \$)

301-12-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire attribuer un contrat pour l'acquisition d'un pick-up de 3/4 de tonne pour le service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix invitant ainsi trois potentiels cocontractants à soumettre une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois propositions de contracter;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Raymond Ford s'est avéré avoir déposé la plus basse proposition, laquelle répond aux besoins définis par la Ville au montant de 102 151,26 \$;

SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge attribue le contrat relatif à l'acquisition d'un pick-up de 3/4 de tonne pour le service des loisirs à Saint-Raymond Ford au montant de 102 151,26 \$, taxes incluses, le tout conformément à la proposition datée du 31 octobre 2025 ;

QUE la présente dépense au montant de 102 151,26 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le fonds de roulement remboursé sur une période de 10 ans. Un montant de 3 100 \$ est aussi prévu pour les accessoires du véhicule et sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE.

302-12-2025

- 10.2 Réception des travaux sans réserve du contrat VPR-2024-06 – Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 mai 2024, par sa résolution numéro Résolution 154-05-2024 Adjudication d'un contrat à Rochette Excavation inc. suivant l'appel d'offres VPR-2024-06 - réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles (1 711 560,39 \$), la Ville de Pont-Rouge a adjugé un contrat pour des travaux de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles, conformément à l'appel d'offres VPR-2024-06 – Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles, à Rochette Excavation inc.;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Rochette Excavation inc. pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles était de 1 711 560,39 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 novembre 2024, la Ville a accepté la réception des travaux avec réserve par sa résolution numéro Résolution 336-11-2024 Réception des travaux avec réserve pour le contrat VPR-2024-06 – Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 septembre 2025, la Ville a reçu une demande écrite de la part de Rochette Excavation inc. afin de procéder à la réception des travaux sans réserve et de procéder au paiement demandé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles ont été complétés en totalité et qu'aucune déficience ne demeure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT la recommandation de réception des travaux sans réserve émise par les professionnels au dossier ainsi que celle du chargé de projet interne;

SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN APPUYÉE PAR M. JÉRÔME TRUDEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la réception des travaux sans réserve de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles dans le cadre du projet VPR-2024-06 – Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Esther Godin, à signer tout document requis aux fins de l'acceptation finale des travaux ci-haut mentionnés;

QUE le conseil municipal autorise le paiement numéro 5 daté du 7 novembre 2025, au montant de 85 173,15 \$, et la libération de la retenue contractuelle au montant de 85 173.15 \$, lesquels totalisent un montant de 85 173,15 \$.

ADOPTÉE.

303-12-2025

10.3 Appui au projet Adapt'EAU potable de l'organisme de bassin versant CAPSA

CONSIDÉRANT que les sources d'eau potable sont vulnérables aux impacts des changements climatiques, et que leur protection nécessite des efforts concertés en matière de planification, d'aménagement et de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant CAPSA a obtenu du financement pour le projet Adapt'EAU potable, qui vise à renforcer les capacités d'adaptation des municipalités à ces enjeux;

CONSIDÉRANT que la mise à jour obligatoire de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité, prévue d'ici 2030, devra intégrer les impacts des changements climatiques;

SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la Ville de Pont-Rouge reconnaît l'importance de la collaboration municipale pour la protection des sources d'eau potable souterraine dans un contexte de changements climatiques;

QUE la Ville de Pont-Rouge s'engage à participer activement au comité de direction régional lié au projet Adapt'EAU potable, mis en place par l'organisme de bassin versant CAPSA;

QUE la Ville de Pont-Rouge s'engage à mettre à disposition les données pertinentes en sa possession afin de soutenir la modélisation de la recharge future des aquifères.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

No de résolution
ou annotation

304-12-2025

- 10.4 Dépôt d'une demande au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 3 – Entretien de la Route Verte et de ses embranchements (2026-2027) pour l'entretien de la piste Dansereau

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien des infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entretien est estimé à 27 300 \$ taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 13 650 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme;

QUE la Ville de Pont-Rouge confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Ville de Pont-Rouge certifie que Louis D'Amours est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE.

11. SERVICE DES LOISIRS, SPORT, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES IMMEUBLES

305-12-2025

- 11.1 Autorisation de signature d'une entente pour l'ouverture d'une concession de type Pro-Shop pour l'aiguillage de patins au Centre récréatif Joé Juneau

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Pont-Rouge de se munir d'un commerce de type Pro-Shop au Centre récréatif Joé Juneau pour offrir, entre autres, le service d'aiguillage de patins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Multi-Entrepôts Portneuf Inc., s'est montré intéressé à rouvrir et opérer le Pro-Shop du Centre récréatif Joé Juneau;

SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la signature d'une entente avec Multi-Entrepôts Portneufs Inc. pour une concession de type Pro-Shop au Centre Centre récréatif Joé Juneau;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise Esther Godin, directrice générale, à négocier les termes de ladite entente, au besoin;

QUE le conseil municipal autorise Esther Godin, directrice générale, à signer cette entente ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

12. SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE

306-12-2025

12.1 Adoption du Règlement numéro 609-2025 établissant les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de toute documentation utile à la prise de décision dans les délais prévus à l'article 319 de la Loi sur les cités et les villes, RLRQ, c. C-19;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE toute personne a pu obtenir copie du projet de Règlement numéro 609-2025 établissant les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2026 auprès de la greffière, au plus tard deux jours avant l'adoption du présent règlement et qu'il a été mis à la disposition du public dès le début de cette séance où il a été adopté, le tout conformément à l'article 356 al.3 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19;

SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte le Règlement numéro 609-2025 établissant les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2026;

QUE l'entrée en vigueur dudit règlement soit conformément à la loi;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

- 12.2 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

La directrice générale et les directeurs de service ont déposé leur rapport des dépenses autorisées au cours du récent mois, le tout conformément au Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

307-12-2025

- 12.3 Liste des comptes à approuver (672 257 \$)

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil municipal de la liste des comptes à approuver en date du 1 décembre 2025 totalisant 672 257 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine le document « Effets présentés au conseil » daté du 20 novembre 2025;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine les chèques, les prélèvements automatiques et les dépôts directs faits pour la période du 5 au 20 novembre 2025, pour un montant total de 672 257 \$, incluant la rémunération versée durant la même période.

ADOPTÉE.

13. **QUESTIONS DU PUBLIC - 2^E PÉRIODE**

Les élus et la directrice générale apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

308-12-2025

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 20 h 21.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière adjointe